

LA FNATH APPELLE À UN « BIG BANG » DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

La FNATH, Association des accidentés de la vie se réjouit de l'annonce de Madame la députée LREM, Charlotte Lecocq, d'une prochaine réforme de la santé au travail, qui devrait voir le jour en 2020.

Plusieurs fois annoncée et reportée, il faut rappeler que les derniers chiffres connus font le constat d'une hausse des AT-MP avec, dans certains secteurs, un abandon total des salariés exposés comme c'est le cas pour les travailleurs de l'aide à domicile, victimes d'une sinistralité deux fois plus importante que les salariés du BTP.

C'est aussi le constat d'un système de reconnaissance des maladies professionnelles en état « de mort cérébrale » qui refuse de faire droit à l'apparition des nouvelles maladies.

C'est le constat édifiant d'un nombre de cas reconnus de cancers professionnels qui resterait « stable depuis 2015 » avec 1.800 cas reconnus ... alors que partout dans la société française on assiste à une explosion des cancers ces 20 dernières années !!

C'est la difficulté par exemple d'une pleine reconnaissance de l'exposition aux RPS, aux risques phytosanitaires (*et ce n'est pas le pseudo fonds d'indemnisation « cosmétique » qui changera les choses*).

Aujourd'hui, la réforme de la santé au travail se devra aussi de revisiter ces dysfonctionnements car si la prévention est une priorité, elle ne peut se construire sans un système de reconnaissance et d'indemnisation moderne et réactif.

Reste que la santé au travail et la prévention n'ont pas encore intégré le champ de la santé publique et encore moins « Ma santé 2022 », que ce soit dans la nouvelle organisation du système de santé ou encore dans le développement de la santé numérique.

La FNATH appelle à un « big bang » de la santé au travail qui doit être posé comme un débat de société et non pas réservé au Ministère du travail.

La santé au travail concerne tous les citoyens.

Contact Presse : Hervé GUINDE
04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur :

